

STRUCTURES PARTICULIÈRES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Les structures ci-dessous interviennent techniquement et financièrement dans l'accueil et l'intégration en France et le retour dans le pays d'origine des étrangers.



OFII

OFFICE FRANÇAIS
DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

ACCUEIL	INTÉGRATION	RÉINSERTION DANS LE PAYS D'ORIGINE
Dans le cadre de prestations au titre du contrat d'intégration républicaine (CIR)	Actions directes Participation aux actions d'insertion sociale et professionnelle des collectivités territoriales, associations...	Aide publique à la réinsertion Aides au retour et à la réinstallation
	Collectivités territoriales, associations, entreprises...	Entreprises dans le cadre d'une convention avec l'Ofii
	Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et Fonds asile, migration et intégration (Fami)	
Direction de l'immigration (Dimm), Direction de l'asile (DA), Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (Dian) au sein de la Direction générale des étrangers en France (DGEF)		

ATTENTION !

Ces schémas ne sont pas exhaustifs et ne constituent qu'une représentation synthétique du contenu des fiches de ce chapitre.